

Retour d'emballages : L'emballage est repris 25 €, il a été consigné 30 €, soit 5,00 € TTC de boni : Boni HT (3 × 5,00 / 1,19) 12,54 €
 TVA sur boni : 2,46 €
 Total TTC : 15,00 €

4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	450,00
7086	Bonis sur reprises d'emballages consignés	12,54
44571	TVA collectée	2,46
411	Clients	435,00
Avoir coopérative retour d'emballages		

6 mai : avoir pour retour d'emballages
 Emballage vendu HT (4,50 / 1,196) : 3,76 €
 TVA sur vente (3,76 × 19,6 %) : 0,74 €
 Total TTC : 4,50 €
 Facture au client (total consignation) : 17,50 €
 Du par client (vente emballage) : 4,50 €
 Solde au crédit du compte client : 13,00 €

4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	17,50
7088	Autres produits des activités annexes	3,76
44571	TVA collectée	0,74
411	Clients	13,00
Avoir Supermarché retour d'emballages		

APPLICATION 8 p. 124] Consignations d'emballages

Enregistrez les opérations décrites.
 - Enregistrement de la facture de vente : la SARL est une entreprise commerciale, elle utilise donc le compte de vente 707. Ventes de marchandises.

411	Clients	1 196,02
707	Ventes de marchandises	1 019,92
44571	TVA collectée	56,10
4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	120,00
Facture 2348 Martini		

- Enregistrement de l'avoir :
 Retour de marchandises : 157,52 €
 TVA (157,52 × 5,5 %) : 8,66 €
 Total dû au client : 166,18 €

Retour d'emballages : Le prix de vente TTC correspond au prix de consignation, soit 30,00 €. Vente d'emballages HT (30,00 / 1,196) : 25,08 €
 TVA sur vente (25,08 × 19,6 %) : 4,92 €
 Total : 30,00 €

707	Ventes de marchandises	157,52
44571	TVA collectée	8,66
411	Clients	166,18
Avoir A424 retour de marchandises		
4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	120,00
7086	Bonis sur reprises d'emballages consignés	12,54
7088	Autres produits des activités annexes	25,08
44571	TVA collectée	7,38
411	Clients	75,00
Avoir A424 Déconsignation		

APPLICATION 9 p. 124] Consignations d'emballages

1. Déterminez le prix de consignation, le nombre total d'emballages consignés et le nombre d'emballages ayant fait l'objet d'une déconsignation (pour retour ou vente).
 Prix de consignation : 125 000 / 1 250 × 1,35 = 135 €. Nombre d'emballages consignés : 243 000 / 135 = 1 800 emballages. Nombre d'emballages déconsignés : 175 500 / 135 = 1 300 emballages. (la déconsignation se fait forcément au prix de consignation).

2. Calculez le nombre d'emballages vendus au cours de l'exercice.
 Les emballages sont facturés (hors taxes) au prix de consignation. Le solde du compte 7088. Cessions d'approvisionnements correspond donc au nombre d'emballages vendus multiplié par le prix de consignation.
 Nombre d'emballages vendus : 22 950 / 135 = 170 emballages.